



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2007

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 42 (A/62/42)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 42 (A/62/42)

Rapport de la Commission du désarmement pour 2007



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[1^{er} mai 2007]

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–2 | 1 |
| II. Organisation et travaux de la session de fond de 2007 | 3–11 | 3 |
| III. Documentation | 12–13 | 5 |
| A. Documents présentés par le Secrétaire général | 12 | 5 |
| B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres | 13 | 5 |
| IV. Conclusions et recommandations | 14–17 | 5 |

I. Introduction

1. Le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/98 intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui est ainsi libellée :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004 et 60/91 du 8 décembre 2005,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission du désarmement¹;
2. *Réaffirme* la validité de sa décision 52/492 du 8 septembre 1998 relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement;
3. *Décide* d'adopter des mesures supplémentaires visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission. Ces mesures sont les suivantes :
 - a) Les présidents et vice-présidents de la Commission et de ses organes subsidiaires devraient être élus à une session d'organisation de la Commission, si possible au moins trois mois avant le début de la session de fond. Par conséquent, les groupes régionaux devraient présenter leurs candidats le plus tôt possible pour faire en sorte que ces élections se déroulent dans ce laps de temps;
 - b) Les États Membres sont invités, lors des séances d'organisation, à adopter, le plus tôt possible, le projet d'ordre du jour de la session de fond de la Commission;
 - c) Les États Membres sont invités à présenter leurs documents de travail respectifs à la Commission, le plus tôt possible avant le début de la session de fond afin de faciliter les délibérations qui auront lieu lors des réunions à venir;
 - d) La Commission devrait s'efforcer de renforcer le dialogue avec d'autres organes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 42 (A/61/42).

e) La Commission est encouragée à inviter, selon qu'il conviendra, des experts en désarmement, notamment ceux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, à participer aux débats lors de ses séances plénières;

f) Le Secrétariat est prié d'améliorer la rubrique Commission du désarmement du site Web de l'Organisation des Nations Unies afin de faire mieux connaître les travaux de la Commission et de fournir des informations à jour les concernant et, en particulier, d'y faire figurer, en temps voulu, les renseignements et documents relatifs aux délibérations de la Commission;

4. *Réaffirme* le mandat de la Commission en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;

5. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;

6. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »³;

7. *Recommande* que la Commission continue d'examiner les points de l'ordre du jour ci-après à sa session de fond de 2007 :

a) Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires;

b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques;

8. *Prie* la Commission de se réunir en 2007 pendant trois semaines au plus, à savoir du 9 au 27 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-deuxième session;

9. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la soixante et unième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

10. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre

² Résolution S-10/2.

³ A/CN.10/137.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 27 (A/61/27).*

prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation pour 2007 à sa 276^e séance plénière, le 6 décembre 2006, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/CN.10/PV.276). Lors de cette séance, la Commission :

a) A examiné les points relatifs à l'organisation des travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2007, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 61/98 de l'Assemblée générale;

b) A abordé la question de l'élection des membres de son bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par rotation par des représentants des groupes régionaux;

c) A examiné l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2007 et décidé de créer un comité plénier et deux groupes de travail pour examiner deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

II. Organisation et travaux de la session de fond de 2007

3. La Commission a tenu sa session de fond de 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 9 au 27 avril 2007. Elle a tenu six séances plénières (de la 277^e à la 282^e; voir A/CN.10/PV.277 à 282) sous la présidence d'Elbio Rosselli (Uruguay). Timur Alasaniya, Spécialiste hors classe des questions politiques du Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat, a assuré les fonctions de secrétaire de la Commission, et Ioan Tudor, Spécialiste hors classe des questions politiques du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, a assuré les services d'appui fonctionnel.

4. Pendant la session de fond de 2007, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

Président :

Elbio Rosselli (Uruguay)

Vice-Présidents :

Les représentants des États Membres ci-après : Allemagne, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Nigéria, Pérou, Pologne, République islamique d'Iran et Suisse

Rapporteur :

Bassam Darwish (République arabe syrienne)

5. À sa 276^e séance plénière, le 6 décembre 2006, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, paru sous la cote A/CN.10/L.59, comme suit :

1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Organisation des travaux.
 4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
 5. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.
 6. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.
 7. Questions diverses.
6. À la même séance, la Commission a approuvé son programme de travail provisoire pour la session (A/CN.10/2007/CRP.1) et a décidé de consacrer quatre séances à un échange général de vues.
7. Les 9 et 10 avril 2007, la Commission a procédé à un échange général de vues sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour (voir A/CN.10/PV.277 à 280). Les représentants des pays ou entités suivants ont pris la parole au cours de cet échange : Algérie, Allemagne (au nom de l'Union européenne), Andorre, Argentine, Australie, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Maroc, Népal, Nigéria, Pakistan, République de Corée, République dominicaine (au nom du Groupe de Rio), République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), Suisse, Viet Nam, Yémen et Mission permanente d'observation de l'Union africaine.
8. À sa 277^e séance plénière, le 9 avril 2007, la Commission a entendu une allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon.
9. Conformément à la décision qu'elle avait prise à sa session d'organisation, la Commission a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le Groupe de travail I, présidé par Jean-Francis Régis Zinsou (Bénin), a tenu des consultations officieuses à deux reprises avant sa session, le 20 février et le 19 mars, et 11 séances officielles, du 11 au 25 avril 2007.
10. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe de travail II, présidé par Carlos Duarte (Brésil), a tenu 11 séances, du 11 au 25 avril 2007.
11. Conformément à la pratique en vigueur, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières de la Commission.

III. Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

12. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 61/98 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, par une note datée du 9 février 2007 (A/CN.10/204), a transmis à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixante et unième session de l'Assemblée relatifs aux affaires de désarmement.

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

13. Au cours de la session de fond de 2007 de la Commission, les documents énumérés ci-après, qui concernent des questions de fond, ont été présentés :

- a) Document de travail présenté par l'Inde (A/CN.10/2007/WG.I/WP.1);
- b) Document de travail présenté par le Pakistan (A/CN.10/2007/WG.I/WP.2);
- c) Document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés (A/CN.10/2007/WG.I/WP.3);
- d) Document de travail présenté par le Président (A/CN.10/2007/WG.I/WP.4);
- e) Document de séance présenté par la République de Corée (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.1);
- f) Projet de rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.2 et Rev.1 et Rev.2);
- g) Document de séance présenté par le Président (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.3);
- h) Document de séance présenté par les États-Unis d'Amérique (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.4);
- i) Trois documents de séance présentés par le Président du Groupe de travail II (A/CN.10/2007/WG.II/CRP.1/Rev.3 à 5).

IV. Conclusions et recommandations

14. À sa 282^e séance plénière, le 27 avril, la Commission a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent. La Commission a décidé de transmettre à l'Assemblée générale les rapports adoptés du Groupe de travail I (voir par. 16 ci-après) et du Groupe de travail II (voir par. 17 ci-après).

15. À la même séance, la Commission a adopté son projet de rapport qui sera présenté à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

16. Le rapport du Groupe de travail I est libellé comme suit :

Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. Lors de sa session d'organisation tenue à sa 276^e séance plénière, le 6 décembre 2006, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2007 (A/CN.10/L.59) et décidé de renvoyer au Groupe de travail I le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».

2. Le Groupe de travail I, sous la présidence de Jean-Francis Régis Zinsou (Bénin), a tenu des consultations officieuses à deux reprises avant la session, le 20 février et le 19 mars 2007, et 11 séances officielles du 11 au 25 avril 2007. Le Président a également organisé un certain nombre de consultations officieuses. Sergéi Cherniavsky, du Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a rempli les fonctions de secrétaire du Groupe de travail I. Curtis Raynold et Kristin Jensen, du Bureau des affaires de désarmement, ont rempli les fonctions de conseillers du Groupe de travail I.

3. Dans le cadre de son mandat, le Groupe de travail I était saisi des documents suivants :

a) Document de travail présenté par l'Inde (A/CN.10/2007/WG.I/WP.1);

b) Document de travail présenté par le Pakistan (A/CN.10/2007/WG.I/WP.2);

c) Document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés (A/CN.10/2007/WG.I/WP.3);

d) Document de travail présenté par le Président (A/CN.10/2007/WG.I/WP.4);

e) Document de séance présenté par la République de Corée (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.1);

f) Projet de rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.2 et Rev.1 et Rev.2);

g) Document de séance présenté par le Président (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.3);

h) Document de séance présenté par les États-Unis d'Amérique (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.4).

4. À la 1^{re} séance, le 11 avril, le Président a présenté un document officieux sur les questions relatives au point 4.

5. Lors des six séances suivantes, du 11 au 18 avril, les délégations ont examiné le document officieux présenté par le Président et d'autres documents présentés par des délégations et ont formulé des observations à leur sujet.

6. À la 7^e séance, le 19 avril, le Président a présenté un document de séance (A/CN.10/2007/WG.I/CRP.3), qui reprenait des exposés écrits et oraux et qui a suscité des observations de la part des délégations.

7. À la 8^e séance, le 20 avril, le Président a présenté un document de travail (A/CN.10/2007/WG.I/WP.4) contenant un projet de principes et de recommandations généraux qui a fait l'objet d'observations de la part des délégations.

8. Aux 9^e et 10^e séances, les 23 et 24 avril, des débats préliminaires ont eu lieu sur certains éléments figurant dans les différents documents présentés par le Président ainsi que dans d'autres documents présentés par des délégations et des groupes de délégations.

9. Le Président a présenté ses documents sans préjudice des positions éventuellement adoptées par une ou plusieurs délégations. Il assume seul la responsabilité de ces documents qui ne reflètent pas une position négociée et n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

10. Un certain nombre de délégations ont émis des réserves sur certaines questions figurant dans les documents du Président et sur la méthode de travail suivie.

11. À sa 11^e séance, le 25 avril, le Groupe de travail I a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour. Il a également décidé de transmettre les documents énumérés au paragraphe 3 de son rapport, ainsi que de futurs documents que pourraient présenter des délégations, à la session de fond de 2008 de la Commission.

12. Le Président estime que son document de travail (A/CN.10/2007/WG.I/WP.4) pourra servir de base à d'autres débats en vue de l'élaboration de recommandations consensuelles à la conclusion, lors de la session de fond de 2008, de l'examen du point 4 de l'ordre du jour auquel la Commission aura consacré trois ans.

17. Le rapport du Groupe de travail II est ainsi libellé :

Rapport du Groupe II sur le point 5 de l'ordre du jour

1. À sa session d'organisation tenue à sa 276^e séance plénière, le 6 décembre 2006, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2007 (A/CN.10/L.59) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

2. Le Groupe de travail II, sous la présidence de Carlos Duarte (Brésil), aidé, avec l'assentiment du Groupe, par Jandyr Santos, de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, a tenu 11 séances entre les 11 et 25 avril. Christa Giles, du Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a rempli les fonctions de secrétaire du Groupe de travail II, et Pamela Maponga, du Bureau des affaires de désarmement, a été la conseillère du Groupe.

3. À sa 1^{re} séance, le 11 avril, le Président a distribué un document de séance révisé (A/CN.10/2006/WG.II/CRP.1/Rev.3) qui avait été établi à la fin de la session de fond de 2006 de la Commission et reprenait des observations et des propositions faites par des délégations durant les deux dernières séances du Groupe de travail II en 2006. Le document du Président se fondait sur le

texte du précédent document d'ensemble (Rev.4) qui était annexé au rapport de la Commission pour 2003 (A/58/42).

4. À la même séance, le 11 avril, le Groupe de travail a procédé à un échange de vues général sur la question. Le Groupe de travail II a décidé que le document de séance du Président (A/CN.10/2006/WG.II/CRP.1/Rev.3) servirait de base aux débats.

5. À partir de sa 2^e séance, le 12 avril, le Groupe de travail II a procédé à des débats et consultations de fond au sujet du document de séance du Président. Durant cette période, des propositions écrites et orales ont été faites par des délégations.

6. À sa 9^e séance, le 23 avril, le Président a présenté un document de séance révisé (A/CN.10/2007/WG.II/CRP.1/Rev.4).

7. À sa 11^e séance, le 25 avril, le Groupe de travail a examiné un nouveau document de séance révisé du Président (A/CN.10/2007/WG.II/CRP.1/Rev.5) intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Durant cette séance, certaines délégations ont exprimé leurs vues sur la structure et le contenu du document. Le Groupe a décidé que ce document servirait de base à ses travaux lors de la prochaine session de la Commission en 2008.

8. À la même séance, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 5 de l'ordre du jour.

